



BOISSETTES

Boissettes en 1923, il y a 100 ans

D'après le compte-rendu des conseils municipaux de l'époque.

Tout d'abord quelques repères sur la situation de la France et de l'étranger en 1923.

Nous sommes sous la III^{ème} République ; le Président de la République est Alexandre Millerand depuis 1920. Raymond Poincaré est Président du conseil et ministre des Affaires étrangères. Il donne l'ordre aux troupes françaises d'occuper la Ruhr, pour obtenir de l'Allemagne les réparations de guerre qu'elle refuse de payer.

L'année 1923 a été marquée par une crise économique majeure en Allemagne. Cette crise a conduit à une dévaluation catastrophique de la monnaie allemande, le mark, et a eu des conséquences économiques et sociales désastreuses pour le pays. Hitler est en prison.

Le maire de Boissettes est M. Lucien Rosengart. C'est un industriel aux multiples compétences. « Très ingénieux, il invente le baby-foot et dépose 186 brevets, dont un lié au lancement des obus. En 1914, il met au point une fusée lanceobus qui, commandée par l'État, lui permet de construire d'importantes usines à Paris et Saint-Brieuc. Il s'associe avec Citroën et ses usines sortiront jusqu'à cent mille fusées par jour ». Il sera surtout connu comme constructeur de voitures (marque Rosengart) de 1928 à 1954 ; Son slogan est « la grande marque des petites voitures ».

En 1923, parmi les conseillers municipaux, il y a un fils du général Clinchant et le général Jamais. Le premier Conseil Municipal de l'année, le 18 février 1923 commence par une délibération sur l'augmentation du salaire du cantonnier. Le Conseil approuve une opération d'échange à propos de l'emplacement d'un sentier entre un habitant et la commune dans la zone appelée « les Rotisseries ».

La demande est accordée. Le Préfet donne son accord pour un legs de 2 000 Francs fait à la commune par Mme veuve Maire au terme de son testament olographe du 1er octobre 2021. « Le Conseil à l'unanimité est d'avis d'accepter ».

Le budget de la commune est de 18 199F en dépenses et 23 495F en recettes (il est bien difficile de tenter une comparaison économique avec aujourd'hui). Le Conseil délibère également sur un contrat de concession pour la distribution d'électricité ; c'est avec la Compagnie du gaz et d'électricité de Melun que des travaux sont décidés.

La charge de l'entretien des chemins ou sentiers vicinaux revient très fréquemment dans les débats. A titre d'exemple en cette année 1923, le chemin des Praillons, très utilisé pour les trajets avec Melun, est préféré à la route départementale au tracé plus difficile. Cela entraîne des frais d'entretien supplémentaires.

Xavier Daras